



Rapport annuel

2020

Sommaire

1. Le service public d'élimination des déchets page 4

1.1 Historique et territoire

1.2 Les agents

1.3 Recettes et dépenses

1.4 Tarification Incitative

2. Covid 19 page 14

2.1 Crise sanitaire

3. Gestion des déchets page 16

3.1 Modes de collecte

3.2 Évolution et répartition des déchets

3.3 Les déchèteries

3.4 Les coûts de traitement des déchets

3.5 Schéma de valorisation

4. Investissements page 28

4.1 Travaux et modernisation du service

4.2 Les véhicules

4.3 Densification des points tri

5. Actions 2020 page 32

5.1 Jumelage Brive Sikasso

5.2 Signalétique

5.3 Déchèterie

5.4 Relations usagers

5.5 Territoire ZDZG

5.6 Sensibilisation et animations



La gestion des déchets est une préoccupation majeure de ce début du 21ème siècle. Elle nécessite une vision à long terme cohérente avec les préoccupations environnementales, énergétiques, sociales et économiques contemporaines. L'avenir de notre planète passe par notre capacité à innover et à nous réinventer.

Depuis 2012, le Sirtom de la région de Brive s'est engagé dans une démarche de développement durable avec pour objectif prioritaire promouvoir le tri afin de réduire les déchets en :

- proposant des exutoires pour chaque déchet ;
- maîtrisant les coûts de collecte et de traitement ;
- répondant concrètement à la transition écologique, tout en améliorant la salubrité publique et les conditions de travail de nos agents.

De nouveaux moyens (bacs) et de nouvelles modalités (fréquence) ont été mis en place dont :

- la conteneurisation des foyers de l'ensemble du territoire ;
- la refonte de tous les circuits de collecte sans tenir compte des limites communales ;
- l'uniformisation des fréquences de collecte à savoir :
 - Collecte des ordures ménagères résiduelles : 1 fois/semaine
 - Collecte du tri : 1 fois tous les 15 jours
- l'extension du tri sur 100% du territoire
- et enfin, la mise en place depuis 2015 d'une taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TIEOM) afin de responsabiliser les usagers.

Tous ces changements ont permis :

- de réduire les tonnages annuels des ordures ménagères de 34% (44 542 tonnes en 2009 – 29 384 tonnes en 2020) ;
- d'augmenter les tonnages de tri sélectif de 105% (4 085 tonnes en 2009 – 8 385 tonnes en 2020).

L'ensemble des syndicats de collecte au niveau national font évoluer leurs prestations pour, dans les années à venir, développer des collectes séparées, en particulier les restes de repas. Ces collectes de restes de repas deviendront obligatoires pour tous en 2023.

A plus long terme, on s'oriente vers des collectes à la demande qui répondront pleinement aux attentes en préservant notre environnement et celui des générations futures.

Grâce à l'implication et la motivation de tous, aujourd'hui on constate que la collecte sélective est plus importante que la collecte des déchets ménagers et que le taux de présentation des bacs à la collecte des ordures ménagères résiduelles diminue régulièrement.

Nous sommes attentifs en permanence aux résultats des collectes pour faire évoluer nos prestations.

Je tiens à souligner le courage et le professionnalisme de nos agents en 2020 qui ont assuré la continuité du service durant la pandémie.

« Je pense qu'ensemble nous pouvons encore aller plus loin ».

Très cordialement à vous.

Y. Laporte

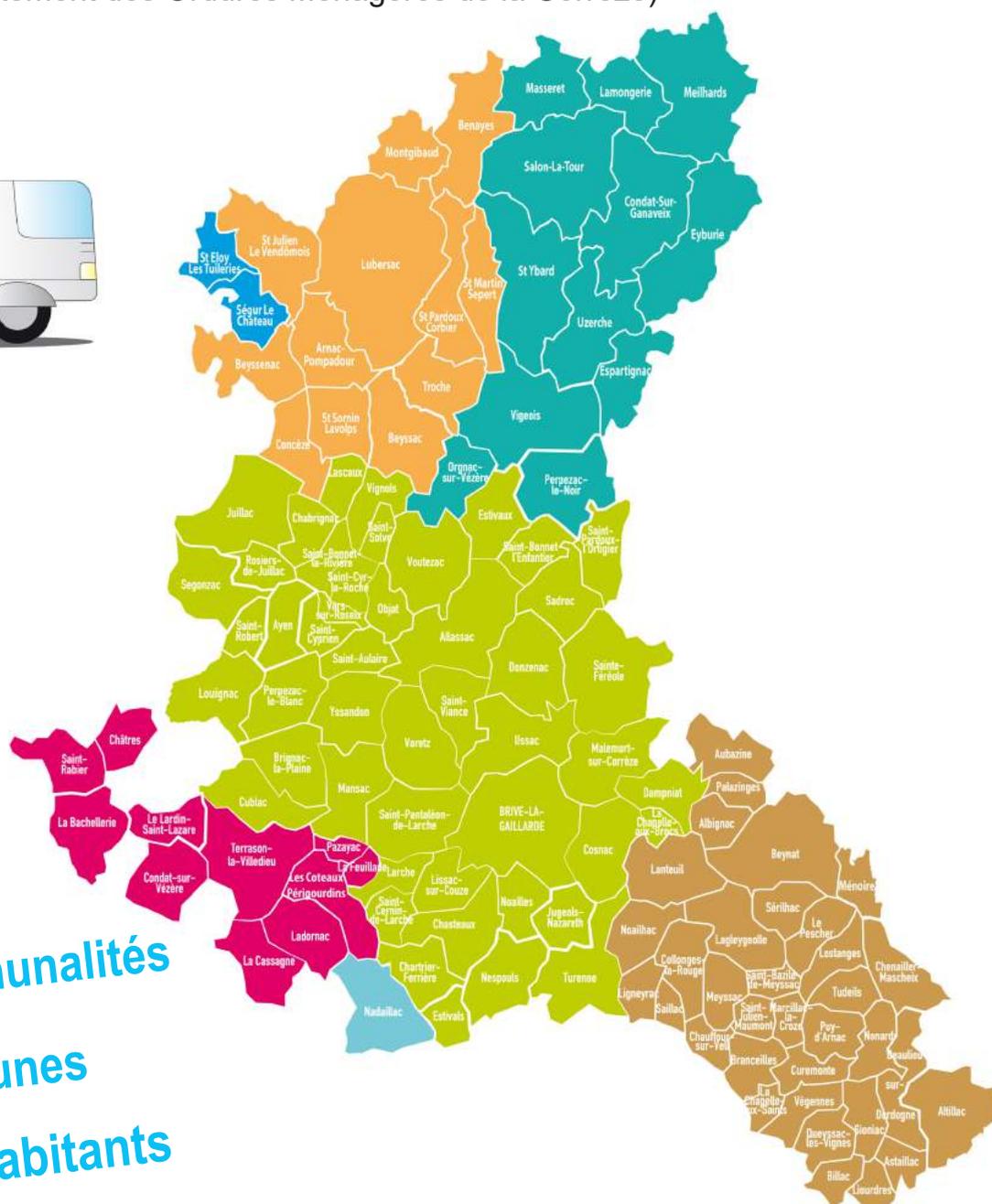
1. Le service public d'élimination des déchets

1.1 Historique et territoire

Créé en 1973, par le groupement de 61 communes (107 000 habitants) pour la collecte des OMR (statuts du 30/11/1973), le SIRTOM est aujourd'hui composé de 120 communes soit 157 707 habitants, regroupées dans 7 EPCI :

- Communauté d'agglomération du Bassin de BRIVE – 48 communes
- Communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien – 34 communes
- Communauté de communes du Pays d'Uzerche – 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour – 12 communes
- Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort – 11 communes
- Communauté de communes du Pays de St Yrieix – 2 communes
- Communauté de communes du Pays de Fenelon – 1 commune

Par ailleurs le SIRTOM de la région de BRIVE est membre du SYTTOM 19 (Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze)



1. Le service public d'élimination des déchets

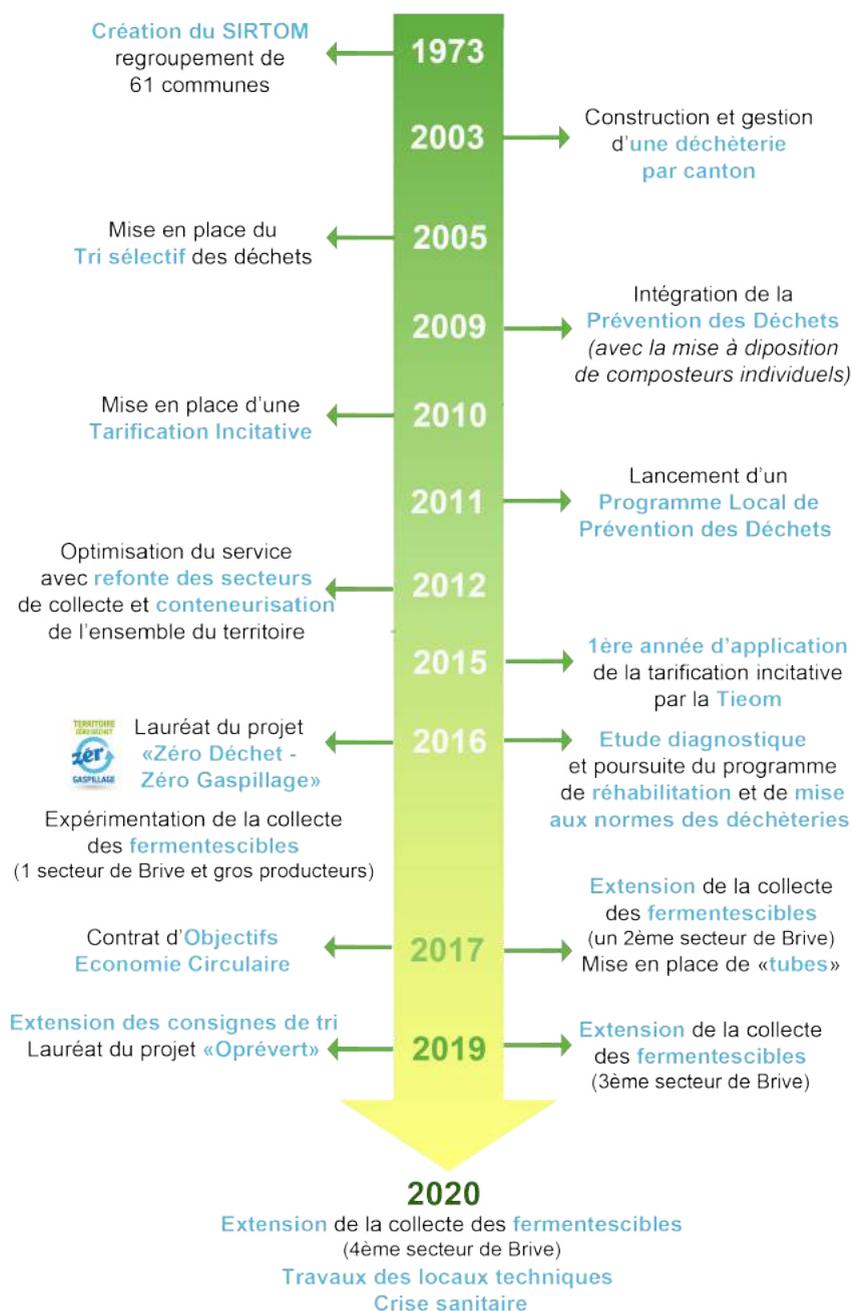
Le SIRTOM de la Région de BRIVE a toujours eu pour objectif :

- d'assurer un service public de qualité, adapté, pour plus de proximité
- de contribuer au développement du territoire
- de renforcer la prévention et promouvoir le tri pour plus de recyclage dans le respect de la réglementation
- de protéger l'environnement et réduire notre impact carbone
- de maîtriser durablement le montant recouvré en maintenant une gestion rigoureuse
- d'assurer le progrès social et de meilleures conditions de vie au travail

Le cadre réglementaire et les objectifs des Grenelles I et II, la COP 21 ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) approuvé le 21 octobre 2019, ont fait évoluer la démarche du syndicat afin d'atteindre les objectifs suivants :

- réduction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles
- augmentation de la part des déchets valorisables
- utilisation rationnelle du service : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement
- maîtrise des coûts

Dans ce contexte, le SIRTOM a mis en place une politique globale de collecte et d'élimination des déchets avec la collecte des OMR :



1. Le service public d'élimination des déchets

Le SIRTOM assure la **collecte des déchets ménagers** des collectivités membres, la **collecte du verre**, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et la **gestion de 18 déchèteries**.

Ses implantations :

- Services Techniques à St Pantaléon de Larche
- Services Administratifs à Brive
- Centres de Transfert décentralisés :
Condat-Sur-vézère, Nonards et Uzerche



Ses moyens :

- 38 bennes à ordures ménagères
- 6 polybennes
- 23 fourgons et véhicules légers

Ses missions :

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers
- la collecte et la valorisation des déchets recyclés
- la collecte et la valorisation des déchets fermentescibles
- la prévention des déchets et une politique d'économie circulaire



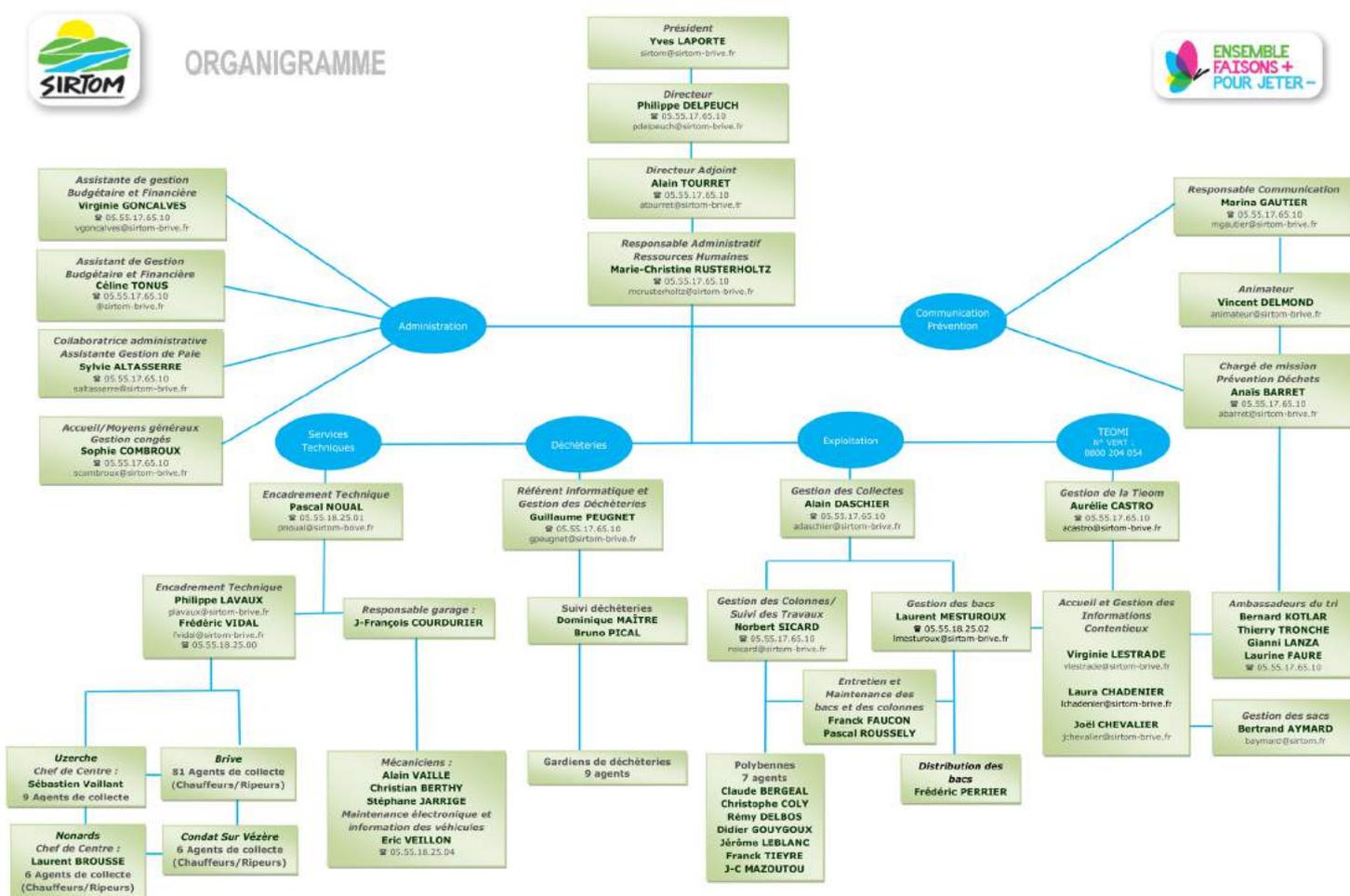
Ses équipements :

- Plus de 1 100 bornes aériennes dont 583 colonnes verre
- Plus de 148 600 bacs individuels
- Plus de 8 800 composteurs distribués
- 105 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- 18 déchèteries à moins de 15 minutes de chaque habitation du territoire



1. Le service public d'élimination des déchets

1.2 Les agents



La mise en place de la TIEOM a fait émerger de nouveaux postes de travail.

Les services administratifs se sont étoffés de 4 postes (relation usagers, mise à jour fichiers...) Au niveau des services techniques, 2 agents s'occupent de la distribution des bacs et 1 agent des réparations.

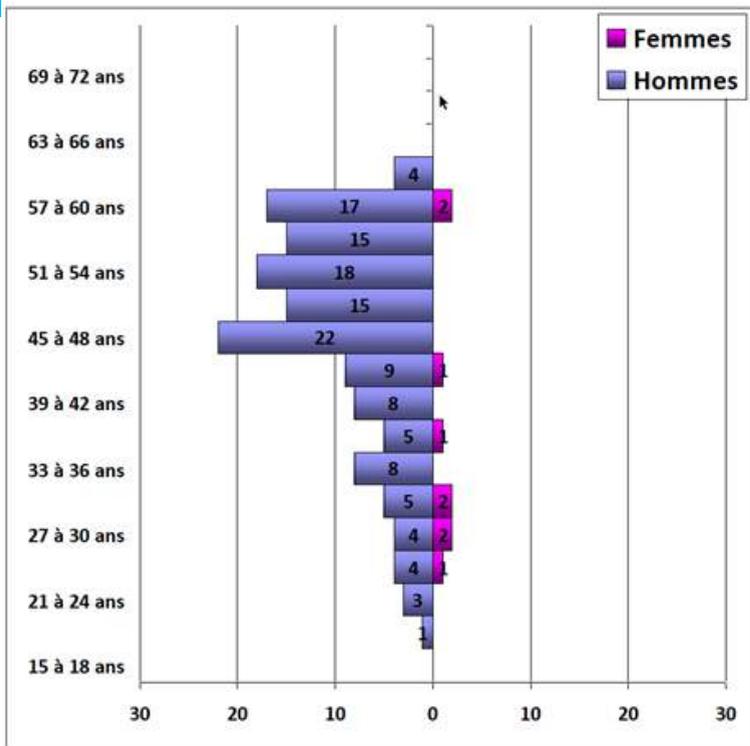
En 2014, le SIRTOM a repris la compétence collecte des ordures ménagères et le personnel (16 agents) des territoires d'UZERCHE et LUBERSAC POMPADOUR.

Au 1er janvier 2020, un poste d'animateur du tri a été créé pour des interventions auprès des écoles, des collèges, des entreprises etc...

RÉPARTITION PAR SERVICE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Services administratifs	8	8	8	9	8	7	8
Services techniques	125	132	137	137	138	145	150
TOTAL GÉNÉRAL	133	140	145	146	146	152	158

1. Le service public d'élimination des déchets

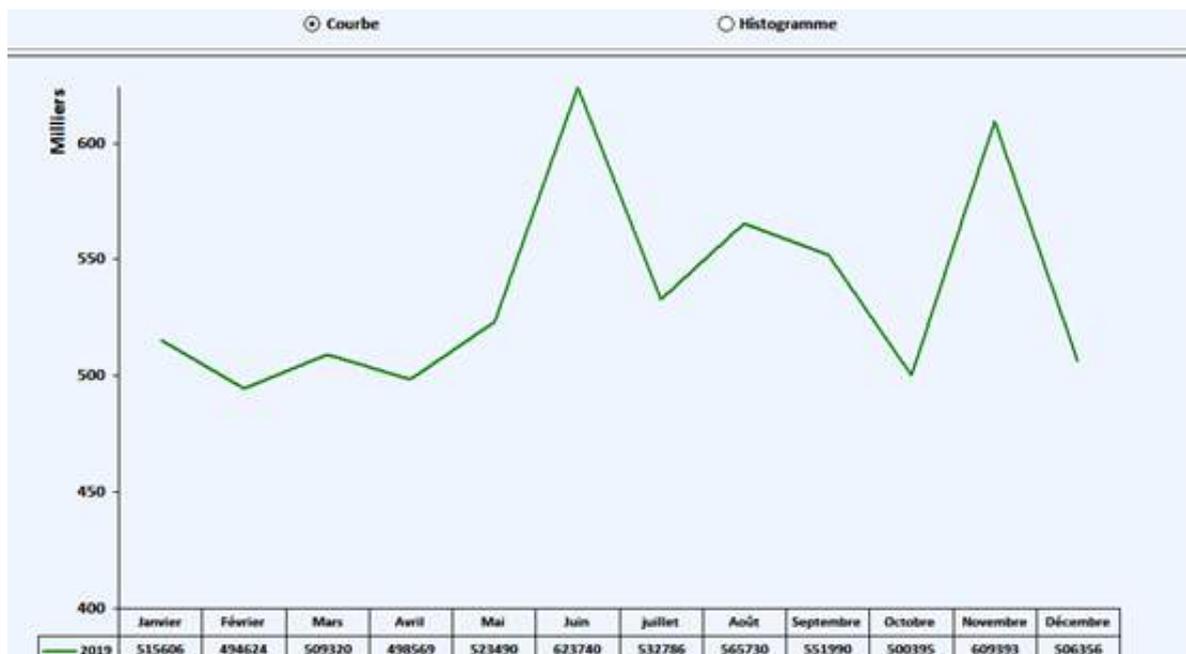
Pyramides des âges



L'âge moyen des agents pour l'ensemble du personnel est de 47 ans.

Il est à noter que 40 agents se situent dans la tranche 54 à 66 ans, ce qui va impliquer un fort taux dans les années à venir de départs à la retraite. Etant donné qu'en 2021, 11 agents partent à la retraite, ce phénomène a commencé à être anticipé avec des recrutements réalisés en 2020.

Masse Salariale



Nous pouvons constater une hausse de la masse salariale pendant la période estivale. Nous faisons appel à des étudiants durant l'ensemble des vacances scolaires afin de pallier les absences dues aux congés de nos agents.

Du personnel temporaire vient aussi consolider les équipes afin de remplacer les agents en congés de maladie.

1. Le service public d'élimination des déchets

ABSENCES 2020	Maladies ordinaires	Accidents de travail	Maladies professionnelles	Longues maladies ou longues durées
Nombre d'agents	59	13	1	2
Nombre de jours	1720	675	21	398



ÉVOLUTION DES CARRIÈRES :

- Recrutements stagiaires au 01/01/2020 : 2 agents
au 01/07/2020 : 2 agents
au 01/09/2020 : 4 agents
au 01/11/2020 : 1 agent
- Recrutements par voie de mutation : 4 agents
- Départs à la retraite : 4 agents
- Avancements de grades :
 - > 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 1ère classe à agent de maîtrise
 - > 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique à adjoint technique principal 2ème classe
 - > 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe
 - > 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 2ème classe à agent de maîtrise principal
 - > 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 2ème classe à agent de maîtrise
 - > 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal 2ème classe

FORMATIONS :

- Prévention des risques des métiers de chauffeur et ripeur
- Préparation aux concours et examens
- CACES grue, engin de chantier, chariot élévateur
- FCO pour les chauffeurs



1. Le service public d'élimination des déchets

1.3 Recettes et Dépenses

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	10 486 200,00 €	10 333 488,76 €
012 - Charges de personnel	6 745 965,00 €	6 655 460,22 €
65 - Charges de gestion courante	42 700,00 €	41 093,35 €
66 - Charges financières	22 908,53 €	22 908,53 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 558,30 €
022 - Dépenses imprévues	740 808,13 €	- €
S/Total dépenses réelles	18 044 581,66 €	17 058 509,16 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 642 781,87 €	1 645 068,87 €
023 Virement à la section d'investissement	160 473,31 €	
TOTAL DEPENSES	19 847 836,84 €	18 703 578,03 €

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
013 - Atténuation de charges	80 000,00 €	65 555,54 €
70 - Produits de services	1 085 000,00 €	985 071,83 €
74 - Dotations et participations	17 718 632,68 €	17 937 300,80 €
75 - Autres recettes de gestion courante	40 000,00 €	18 203,72 €
77 - Produits exceptionnels	9 500,00 €	8 211,12 €
S/Total recettes réelles	18 933 132,68 €	19 014 343,01 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	73 432,90 €	73 432,90 €
002 - Excédent antérieur reporté	841 271,26 €	841 271,26 €
TOTAL RECETTES	19 847 836,84 €	19 929 047,17 €

Dépenses d'investissement

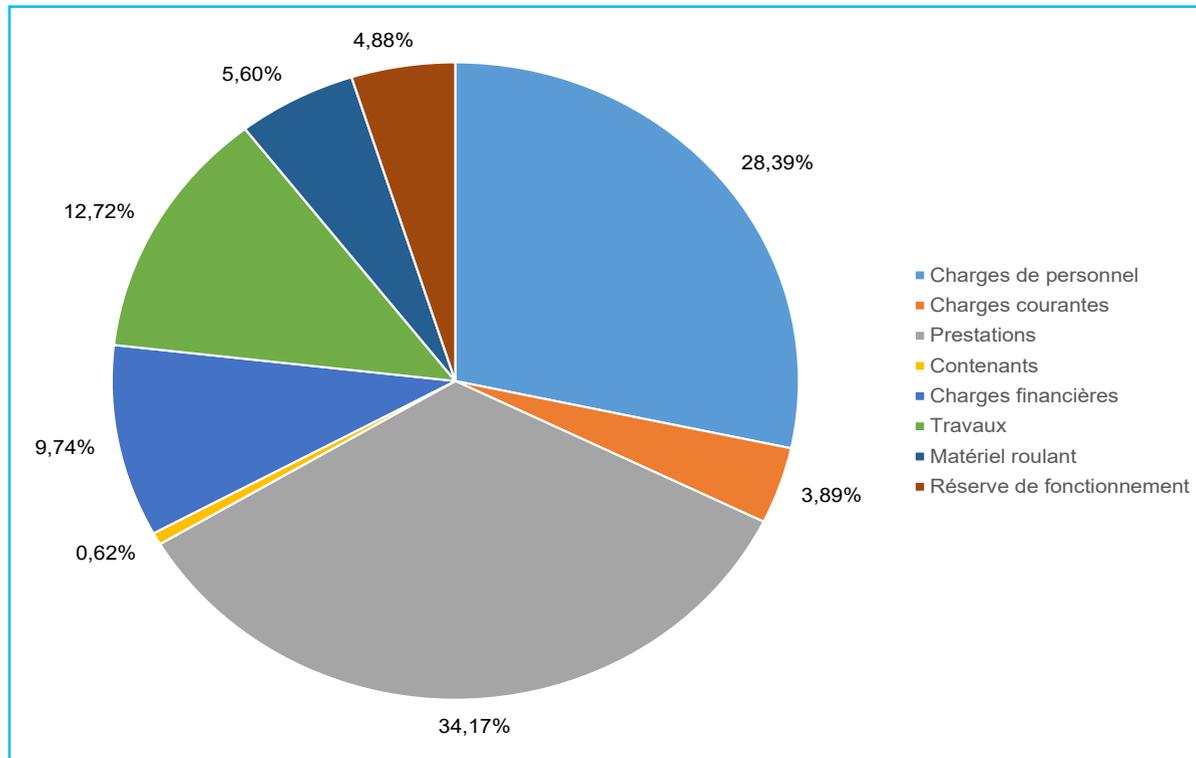
CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
16 - Capital des emprunts et relais TVA	541 593,59 €	541 593,59 €
20 - Immos incorporelles	10 000,00 €	35 915,25 €
21 - Immos corporelles	2 096 667,03 €	1 866 674,64 €
23 - Immos en cours	1 012 506,70 €	1 069 676,50 €
S/Total dépenses réelles	3 660 767,32 €	3 513 859,98 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	73 432,90 €	73 432,90 €
TOTAL DEPENSES	3 734 200,22 €	3 587 292,78 €

Recettes d'investissement

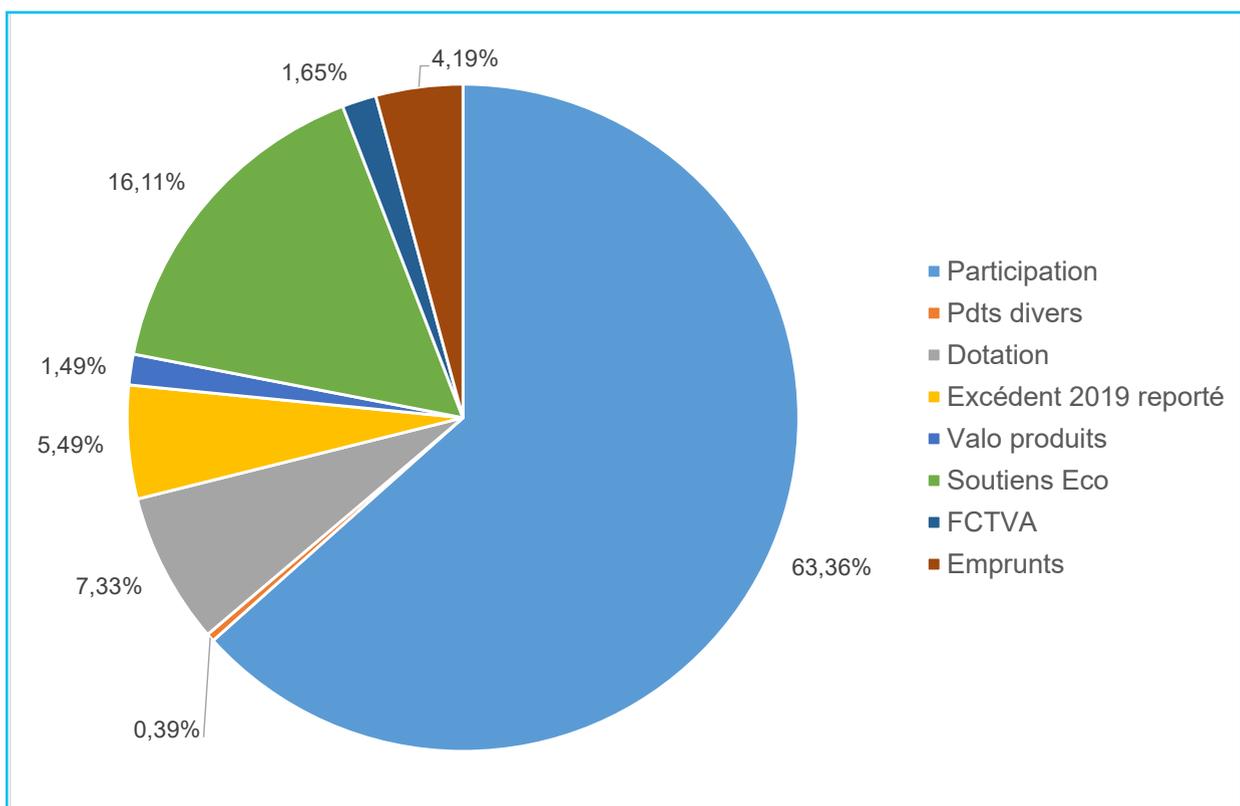
CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
10222 - FCTVA	384 771,31 €	384 771,32 €
1068 - Affectation résultat N-1	400 454,91 €	400 454,91 €
13 - Subventions	100 000,00 €	57 640,96 €
1641 - Emprunt relais TVA	500 000,00 €	481 680,00 €
1641 - Emprunt	500 000,00 €	500 000,00 €
S/Total recettes réelles	1 885 226,22 €	1 824 547,19 €
021 - Virement de la section fonctionnement	160 473,31 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 642 781,87 €	1 645 068,87 €
001 - Excédent reporté	45 718,82 €	45 718,82 €
TOTAL RECETTES	3 734 200,22 €	3 515 334,88 €

1. Le service public d'élimination des déchets

Recettes



Dépenses



1. Le service public d'élimination des déchets

La politique menée depuis la création du syndicat a eu pour objectif d'effectuer des prestations répondant aux attentes des habitants au meilleur prix.

	POPULATION	MONTANT RECOUVRÉ POUR ÉQUILIBRER BUDGET	COÛT MOYEN PAR HABITANT	% N:N-1	% 2020/2009
2009	135 778	12 754 394 €	93.94		-9.51%
2010	141 044	12 751 458 €	90.41	-3.90	
2011	141 889	12 587 036 €	88.71	-1.92	
2012	140 054	11 898 517 €	84.96	-4.41	
2013	141 130	11 698 929 €	82.89	-2.50	
2014	156 334	13 171 139 €	84.25	1.61	
2015	155 665	13 360 727 €	85.83	1.84	
2016	155 379	13 184 538 €	84.85	-1.15	
2017	155 904	13 171 748 €	84.33	-0.62	
2018	156 399	13 189 272 €	84.33	0.00	
2019	156 074	13 005 646 €	83.33	-1.18	
2020	155 707	13 235 095 €	85.00	2	

1.4 Tarification Incitative

La **TiEOM** (Tarification Incitative) comprend :

- une **part fixe** fonction de la valeur locative cadastrale du logement
- une **part variable** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :

- **le volume du contenant utilisé d'où l'importance de sortir son contenant plein**

- ↳ le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- ↳ la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
- ↳ les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

- **le nombre de présentations**

- ↳ levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
- ↳ ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
- ↳ retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).



Un **prix au litre** est appliqué et permet de calculer la part incitative (**prix au litre 2020 : 0.0208 € multiplié par le volume de déchets collectés par foyer**). Il est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.

1. Le service public d'élimination des déchets

Comment lire la taxe sur la feuille d'imposition :

Sur l'avis d'imposition de taxe foncière figure :

- dans la colonne «Taxe ordures ménagères» le **montant total de la taxe**
- dans l'encadré du bas de la page, **une ligne indiquant le montant de la part incitative**, c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de **l'année précédente**.

Comment est calculée la cotisation :

Elle comprend une **part fixe** calculée en fonction de la **valeur locative**, la base imposable de la maison ou de l'appartement : $1801 \times 4,10\%$ (*taux 2018 sur une commune urbaine pour cet exemple*) = 73,84€

Elle comprend une **part incitative** calculée en fonction de la **production réelle** des déchets de l'**année précédente** (2017 pour cet exemple) soit 48€ qui correspondent à 20 sorties d'un bac 120L : $20 \text{ sorties} \times 120L \times 0,020\text{€/litre}$ (*prix 2018*) = 48€

Montant total : $73,84\text{€} + 48\text{€} = 121,84\text{€}$
arrondi à 122€



Département : 19 CORREZE		Commune									
SP	Commune	N° valeur locative	Taux communal	Département	Taux communal						
Propriétés bâties		1801	Base imposable	1801	1001	4,10	122				
MONTANT TOTAL de la cotisation											
Propriétés non bâties											
MONTANT DE L'INCITATION Inklus dans la cotisation totale											

La TIEOM :

La part incitative de la TiEOM peut varier de 10% à 45% du montant à recouvrer pour l'équilibre du budget.

Les deux premières années (2015 et 2016) le SIRTOM a appliqué une part incitative de 20%

En 2017, le taux de part incitative est passé à 35%

Depuis 2018, le taux de la part incitative est au maximum soit **45%**, ce qui veut dire que l'usager paie pratiquement la moitié de sa taxe en fonction de sa production réelle de déchets et peut ainsi mesurer sur sa cotisation, les conséquences des efforts qu'il peut faire d'une année sur l'autre .

	2016	2017	2018	2019	2020
Prix/litre de la Redevance Spéciale	0,0235€	0,0250€	0,0315€	0,0315€	0,033€
Taux de l'Incitation	20%	35%	45%	45%	45%
Prix/litre de l'Incitation	0,0095€	0,0164€	0,0200€	0,0200€	0,0208€
Prix/litre des Restes de Repas		0,0200€	0,0200€	0,0200€	0,0208€

2. Covid 19

2.1 Crise sanitaire

■ Mesures liées à la crise sanitaire

La pandémie dûe à la Covid 19 qui a frappé notre pays, a constitué l'évènement majeur de l'année 2020, perturbant considérablement le fonctionnement du Sirtom.

Au lendemain du 16 mars, date de l'annonce par le Président de la République du confinement, de **nombreuses mesures ont été prises** :

- **Établissement d'un plan de continuité d'activité** afin de faire fonctionner le service en mode dégradé

- **Mise en place des gestes barrières** :

- Port du masque obligatoire
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Mise à disposition de gants latex
- Achat de 2 nébuliseurs pour la désinfection des bureaux et des cabines des camions
- Désinfection des bennes des camions à chaque lavage



- **Pour les services administratifs** :

- Mise en place dès le 17 mars du télétravail pour les services Tieom et Communication
- Mise en place d'une permanence téléphonique : 2 agents chaque jour assuraient la permanence téléphonique depuis leur domicile
- Suppression de la distribution des sacs, les secteurs ont été rattrapés en juin.



- **Pour les services techniques** :

- Mise en place d'une caméra thermique avec prise de température tous les matins
- Mise en place à l'embauche du «fini parti» afin d'éviter le contact des agents dans les vestiaires.

Borne d'auto-surveillance de température

- A partir du 23 mars, **fermeture des déchèteries** jusqu'au 11 mai, et **arrêt de la collecte du tri** dû à la fermeture des centres de tri. La collecte du tri a repris le 04 mai 2020. Ce service, en mode dégradé, a permis d'avoir les 2/3 du personnel en activité quand 1/3 du personnel était confiné.

- **Les mécanos et les chauffeurs** des polybennes ont travaillé également en **mode dégradé** : 50% de l'effectif actifs et 50% de l'effectif en confinement.

- **Bilan humain** :

- Aucun agent n'a été touché par la Covid 19
- 5 agents ont été cas contact
- 10 agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence pour raisons médicales

En conclusion, cette pandémie a montré un fois de plus, la solidarité et la détermination de nos agents pour assurer le service public. De nombreux **dessins et mots d'encouragement** ont été postés sur le Facebook du Sirtom ou déposés sur les bacs. Des commerçants brivistes ont amené des boissons et des repas aux agents des services techniques.



La société PROLIDIS a offert des boissons du stock restant des buvettes du CABCL



Des dessins d'encouragement scotchés sur les poubelles



Livraison de 14 repas par le restaurant Fresh & Freeze à Brive

Cette pandémie a induit des frais **divers de fonctionnement à hauteur de 28 000 €** (achats de masques, gel, gants, produits d'entretien, nébuliseurs, borne de prise de température). Le Sirtom a versé a ses agents **107 338 € de primes** (base 1000€ calculée en fonction des jours de présence).

■ Informations

- Guide de la prévention des déchets en confinement



Les services de collecte des déchets étant impactés par la crise sanitaire (collecte du bac jaune suspendue et déchèteries fermés), un guide a été publié en avril 2020 afin d'accompagner les usagers dans la gestion des déchets. Ce guide, ayant pour but de donner une autre vision des déchets aux usagers, se composait de trois thématiques :

- Le compostage/broyage/mulching des déchets de jardin ;
- La limitation des emballages et leur réutilisation
- Le réemploi, réutilisation, réparation des objets initialement destinés à la déchèterie.



- Adhésifs pour bacs



- Panneaux pour l'accès des usagers

- Encarts presse

3. Gestion des déchets

3.1 Modes de collecte



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Elle peut se faire de 4 manières différentes :

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur marron.** Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L, pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. A chaque levée, est comptabilisé en litres le volume du bac qu'il soit plein ou pas. Généralement, la fréquence de collecte est de 1 fois par semaine sur l'ensemble du territoire.



- **En apport volontaire dans les bornes enterrées ou semi-enterrées** mises à disposition sur le territoire.

Pour effectuer un dépôt et déverrouiller le tambour de la borne, l'utilisateur doit se munir d'un badge individuel qui permet également son identification. Les badges sont fournis gratuitement par le SIRTOM sur simple demande.

A chaque dépôt, est comptabilisé le volume du tambour, soit 50 L (100 L pour certaines colonnes destinées aux gros producteurs)



- **En apport volontaire dans des bacs de regroupement fermés à clé** pour les rues ou les hameaux où le camion n'a pas accès. Chaque usager possède une clé.

Ces points peuvent regrouper au maximum 10 habitations. Pour la comptabilisation de leurs déchets les usagers utilisent des sacs post-payés qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N+1 (25 X 30 L= 750 L)



- **En sacs post-payés** pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac ou pour un événement particulier qui peut générer plus de déchets (réception, mariage, déménagement.....). Seul sac que l'on collectera sur le domaine public.

TOUT HABITANT DU TERRITOIRE PEUT BÉNÉFICIER DES 4 SOLUTIONS DE COLLECTE

LA COLLECTE DES RESTES DE REPAS

Le tri des fermentescibles représente 30% de la poubelle marron et peut se faire de 3 manières différentes :

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs marrons** de 120 L avec une cuve réductrice de 60 L. Chaque foyer est équipé d'un bio-seau ajouré de 10 L et de sacs kraft avec fond en cartonnette

Les gros producteurs sont équipés de sacs de 120 L, 240 L ou 360 L avec housses kraft ou amidon de pommes de terre.

La fréquence de collecte est de 1 ou 2 fois par semaine effectuée avec des camions bi compartimentés qui ramassent en même temps les ordures ménagères afin d'éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.



3. Gestion des déchets

- **En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes type « tubes ».**

Ces colonnes sont destinées à l'habitat vertical et au centre bourg. L'utilisateur dispose comme en porte à porte d'un bio-seau et de sacs kraft. Avec le même badge que pour les OMR, il peut à tout moment déposer ses biodéchets.



- **Par les composteurs individuels ou collectifs**

Le SIRTOM met à disposition de tous les usagers avec une participation de 20, 30 ou 40 € des composteurs individuels de 400, 600 ou 800 L. Ils sont à retirer dans nos locaux ou dans les mairies.

Il existe également des composteurs collectifs en bois de 1, 5 ou 10 m³ pour les écoles, les EHPAD ou les pieds d'immeubles.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur jaune** d'une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 340 L ou 770 L, pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. Ce bac n'est pas pris en compte dans la tarification incitative. Les usagers y déposent leurs emballages ménagers recyclables en vrac.



- **En apport volontaire dans les bornes enterrées ou aériennes** mises à disposition sur le territoire. Le SIRTOM possède sur son territoire : 103 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 212 colonnes aériennes.

Pour apporter ces déchets aux colonnes, les usagers disposent de **sacs de pré-collecte** à retirer dans les mairies ou au SIRTOM.



LA COLLECTE DU VERRE ET DU PAPIER

Ces 2 flux peuvent être facilement stockés à domicile

- Collecte de ces 2 flux uniquement **en apport volontaire dans les bornes enterrées ou aériennes** mises à disposition sur le territoire.



Le SIRTOM possède sur son territoire :

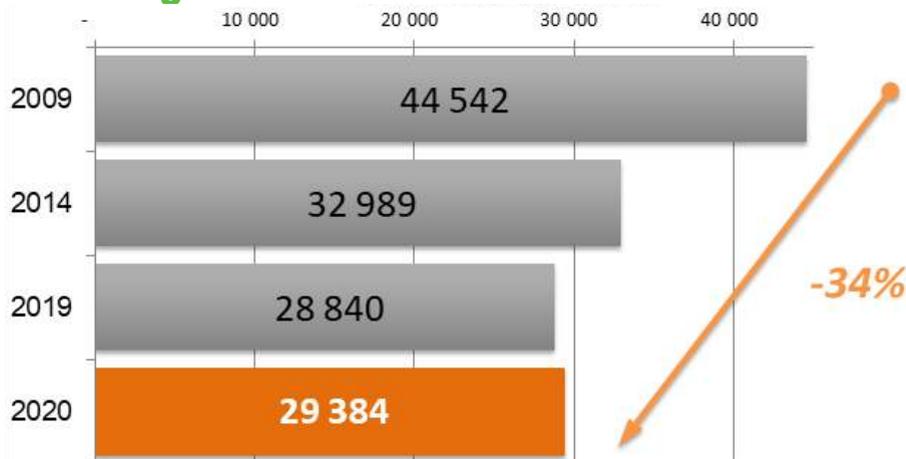
- Pour le verre : 96 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 583 colonnes aériennes
- Pour le papier : 71 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 367 colonnes aériennes

Pour apporter ces déchets aux colonnes, les usagers disposent de **sacs de pré-collecte** à retirer dans les mairies ou au SIRTOM



3.2 Évolution et répartition des déchets

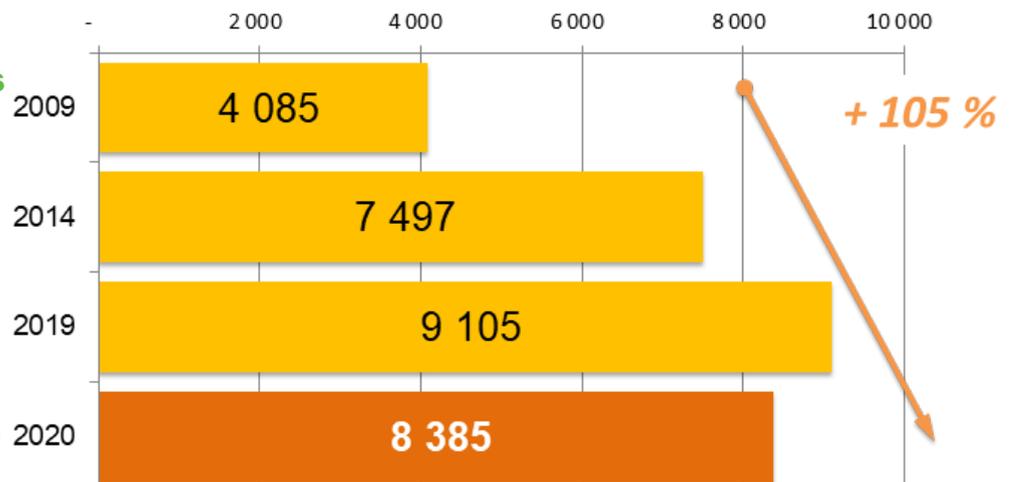
Les Ordures Ménagères Résiduelles



Les Emballages Ménagers Recyclables

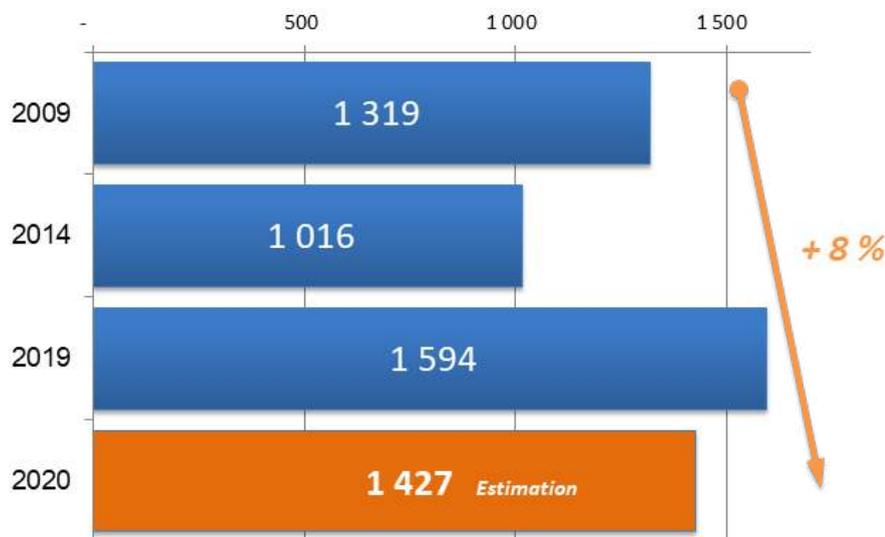


PAS DE COLLECTE DE TRI PENDANT LE CONFINEMENT

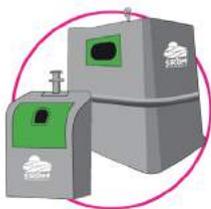


3. Gestion des déchets

Le Papier en Apport Volontaire



Le Verre



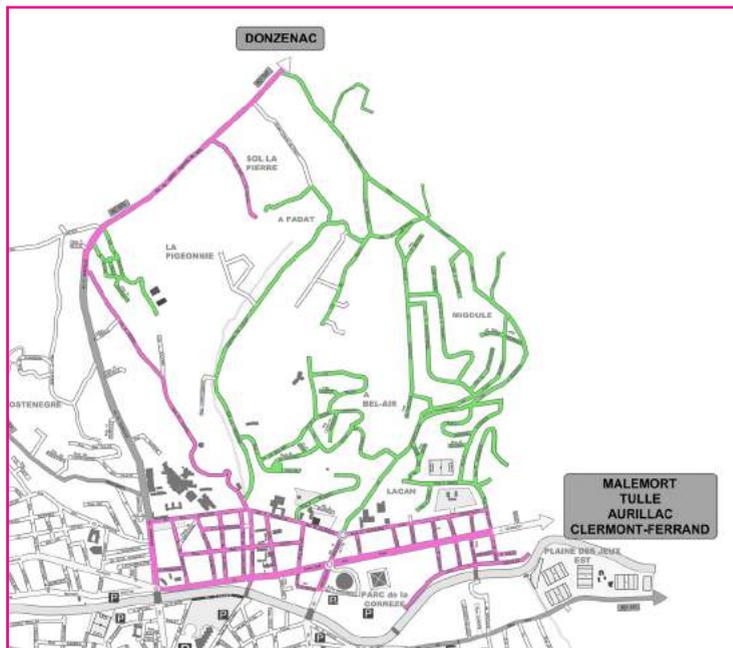
Évolution des résultats

Années	Population	OMR	N-(N-1)	Kg/Hab/an	CS + papier	Verre	Biodéchets	Déchèteries	N-(N-1)	Total	Kg/Hab/an
2009	135 778	41 272	-	304	5 404	3 299	-	25 714	-	75 689	557
2014	156 334	32 989	3 586	211	8 513	4 663	-	35 226	6 184	81 391	521
2019	156 074	28 840	-1 202	185	10 699	5 331	239	40 694	- 754	85 803	550
2020	155 707	29 384	543	189	9 812	5 354	196	39 413	- 1 281	84 159	540

Les Restes de Repas

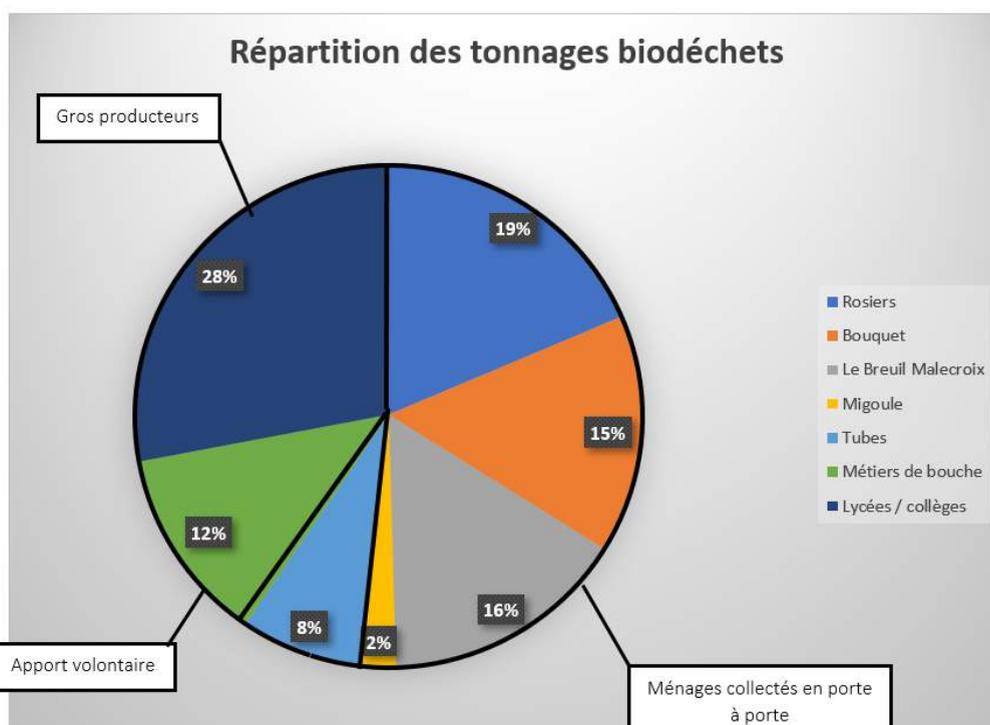
Un 4ème quartier de Brive à été équipé pour la collecte des biodéchets en novembre 2020.

Ainsi, ce sont **928 foyers du quartier Migoule** qui bénéficient de cette collecte en porte à porte, ou en apport volontaire grâce aux tubes implantés sur le quartier.

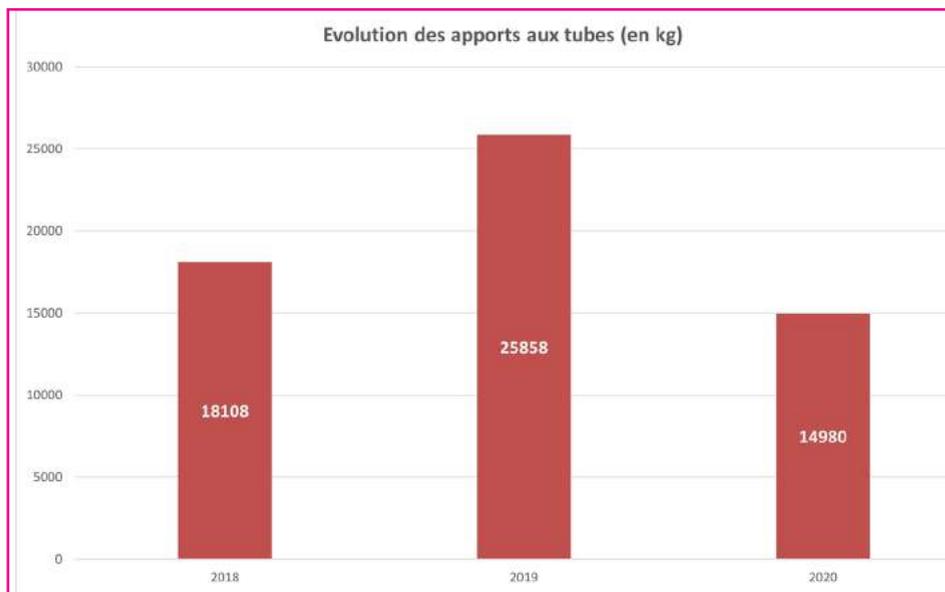


Évolution des quantités (en kg)

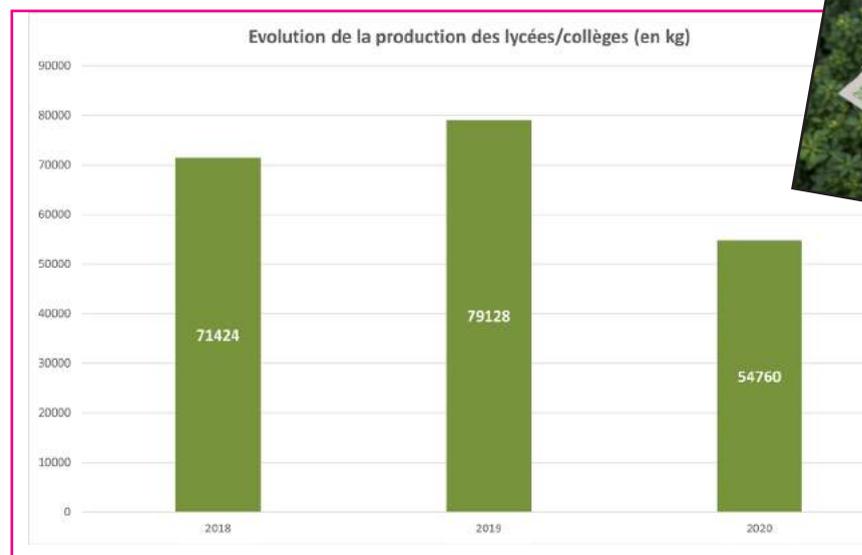
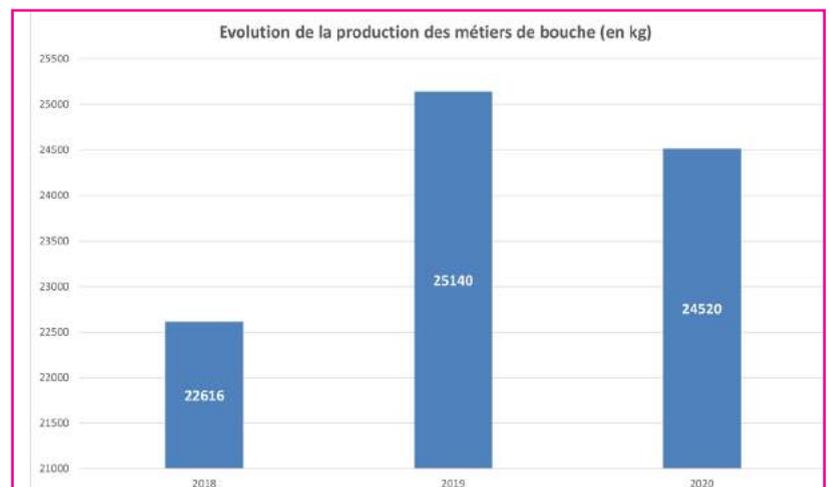
	2016	2017	2018	2019	2020
Rosiers	17860	95060	60340	50586	36460
Bouquet	0	10410	49310	50332	29920
Le Breuil Malecroix	0	0	0	45084	30600
Migoule	0	0	0	0	4500
Tubes	0	1080	18108	25844	14980
Métiers de bouche	0	26712	22616	25116	24520
Lycées / collèges	0	23200	71424	79128	54760
TOTAL	17860	156462	221798	276090	195740



3. Gestion des déchets



4 quartiers de Brive bénéficient de la collecte de biodéchets en porte à porte et la commune de Donzenac en point d'apport volontaire. Ainsi, plus de **195 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et compostées en 2020**. **29 commerces** de bouche participent à la collecte des biodéchets et **20 restaurants scolaires sur Brive et Malemort**.



3.3 Les déchèteries

Sur **18 déchèteries***, le SIRTOM de la Région de Brive assure la gestion du haut de quai en régie totale ou partielle de 6 déchèteries, avec un effectif de 7 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par la société ARBRE.

Une équipe de 3 personnes assure un suivi constant des 18 sites. Elle contrôle les documents d'exploitation, les prestations (gardiennage et transport) et assure les demandes d'enlèvement des déchets dangereux, et autres collectes.

** Allasac/Donzenac, Aubazine, Beaulieu, Beynat, Beyssac, Brive-Léo Lagrange, Brive-Tujac, Condat sur Vézère, Cosnac, Lubersac, Malemort sur Corrèze, Masseret, Objat, St Bonnet La Rivière, St Julien Maumont, St Pantaléon de Larche, Ussac et Uzerche.*



Deux agents assurent la gestion des plateformes végétaux de Malemort et Condat sur Vézère représentant environ **170 interventions / an sur ces sites** (2x par semaine Malemort, 1 x condat + période haute +1).

Le service assure également le dépôt et le suivi des plaintes auprès des forces de l'ordre liées aux vols/vandalisme avec dégradation des locaux.

Une tournée quotidienne de compactage est assurée par un chauffeur de polybenne sur les déchèteries du bassin de Brive (6) afin d'optimiser les rotations de bennes. Cela représente environ **26 330 kms parcourus pour 3 420 interventions par déchèterie et par an.**

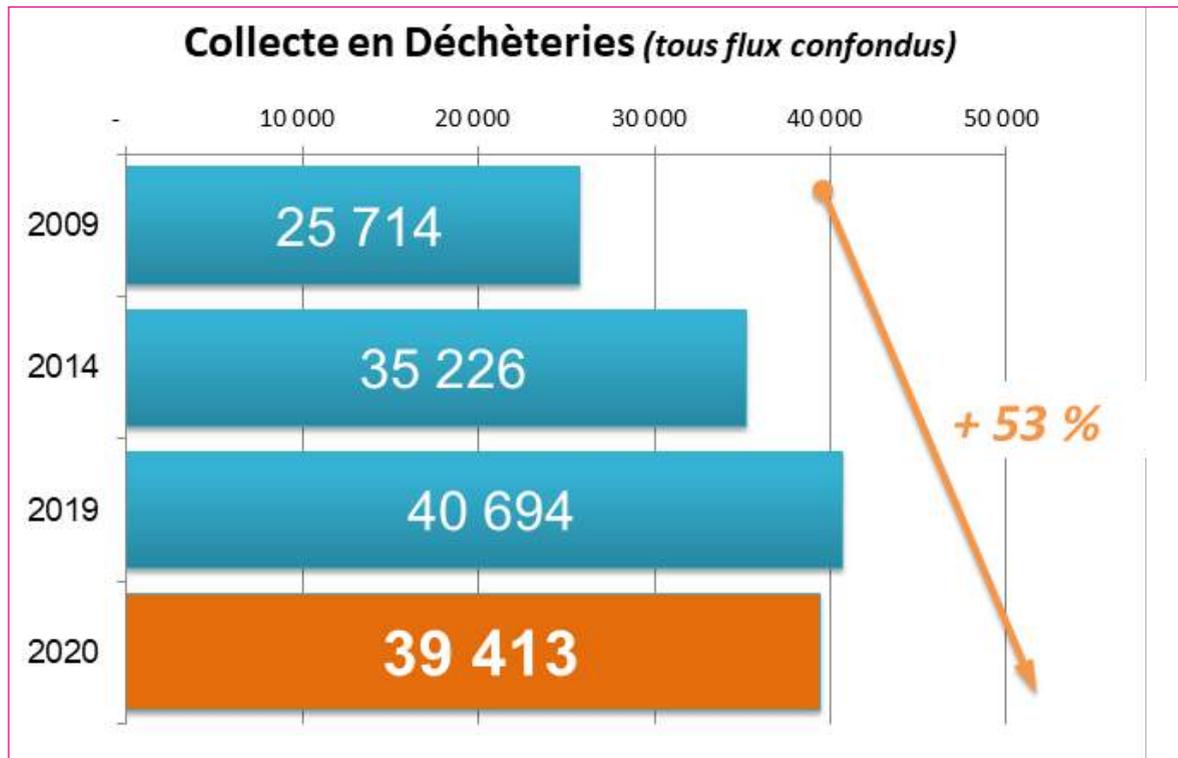


3. Gestion des déchets

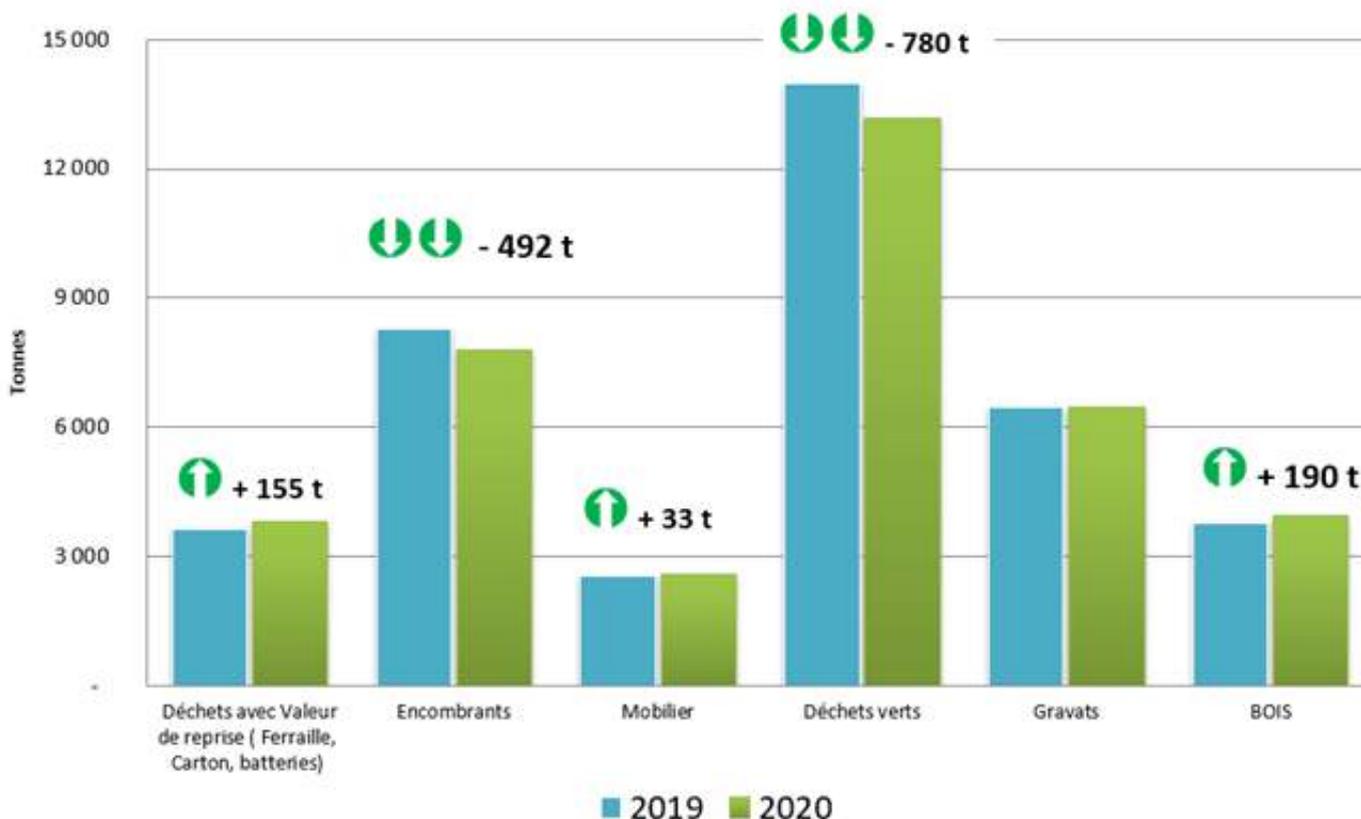
■ Tonnages collectés

Tonnage total (tous flux confondus) : **39 413 tonnes**

Nombre de rotations de benne en 2020 : **11 038 rotations de bennes**



Tonnages de déchèterie 2019 et 2020



■ Professionnels en déchèterie

L'accès des professionnels en déchèterie est autorisé et **soumis à facturation** sur toutes les déchèteries du SIRTOM hormis celles d'Allasac-Donzenac Malemort et les deux déchèteries de Brive.

Après signature d'un contrat, est défini le choix des conditions d'accès (abonnement annuel ou forfait au passage). Seuls les gravats, déchets verts, encombrants et bois sont facturés.

En 2020, ce sont **5 512 passages** (+25% par rapport à 2019) qui ont été enregistrés avec **484 producteurs**.

A chaque apport, le gardien enregistre les catégories de déchets et leurs quantités (au poids ou au volume estimé). En 2020, ce sont **1 376 factures** qui ont été établies par le SIRTOM aux professionnels. **La facturation adressée est la preuve d'une élimination conforme à la réglementation.**



Tarifs d'accès :

- Abonnement annuel : 27.32 € H.T. (26.78€ en 2019)
- Forfait au passage : 2.75 € H.T. (2.70 € en 2019)

Déchets acceptés	Facturation au volume par m³ H.T.		Evolution	Facturation au poids par tonne H.T.		Evolution
	2019	2020		2019	2020	
Gravats	36,08 €	36,80 €	2,00%	45,00 €	45,90 €	2,00%
Déchets Verts	7,85 €	8,00 €	1,91%	47,25 €	48,24 €	2,10%
Encombrants	25,15 €	25,65 €	1,99%	125,50 €	128,01 €	2,00%
Palettes (Bois A)	1,67 €	1,70 €	1,80%	12,50 €	12,75 €	2,00%
Bois traité, peint (Bois B)	7,71 €	7,86 €	1,95%	49,94 €	50,94 €	2,00%

3.4 Les coûts de traitement des déchets

Restes de repas



80 € la tonne
(80€ en 2019)

Emballages



200 € la tonne
(216€ en 2018)

Ordures ménagères



101 € la tonne
(101€ en 2018)

Bois



48,45 € la tonne
(48,45€ en 2018)

Déchets verts



27,45 € la tonne
(27,45€ en 2018)

Encombrants



86,77 € la tonne
(85,77€ en 2018)

Gravats



14,60 € la tonne
(14,60€ en 2018)

3. Gestion des déchets

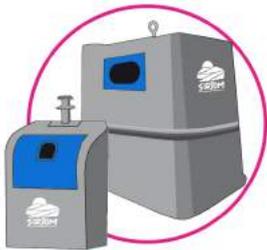
3.5 Schéma de valorisation



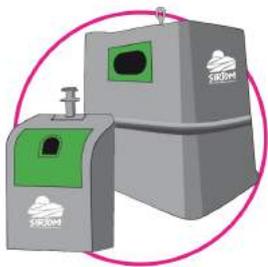
Ordures ménagères



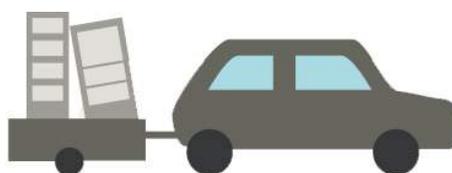
Recyclables



Papier 1 427 tonnes ----->

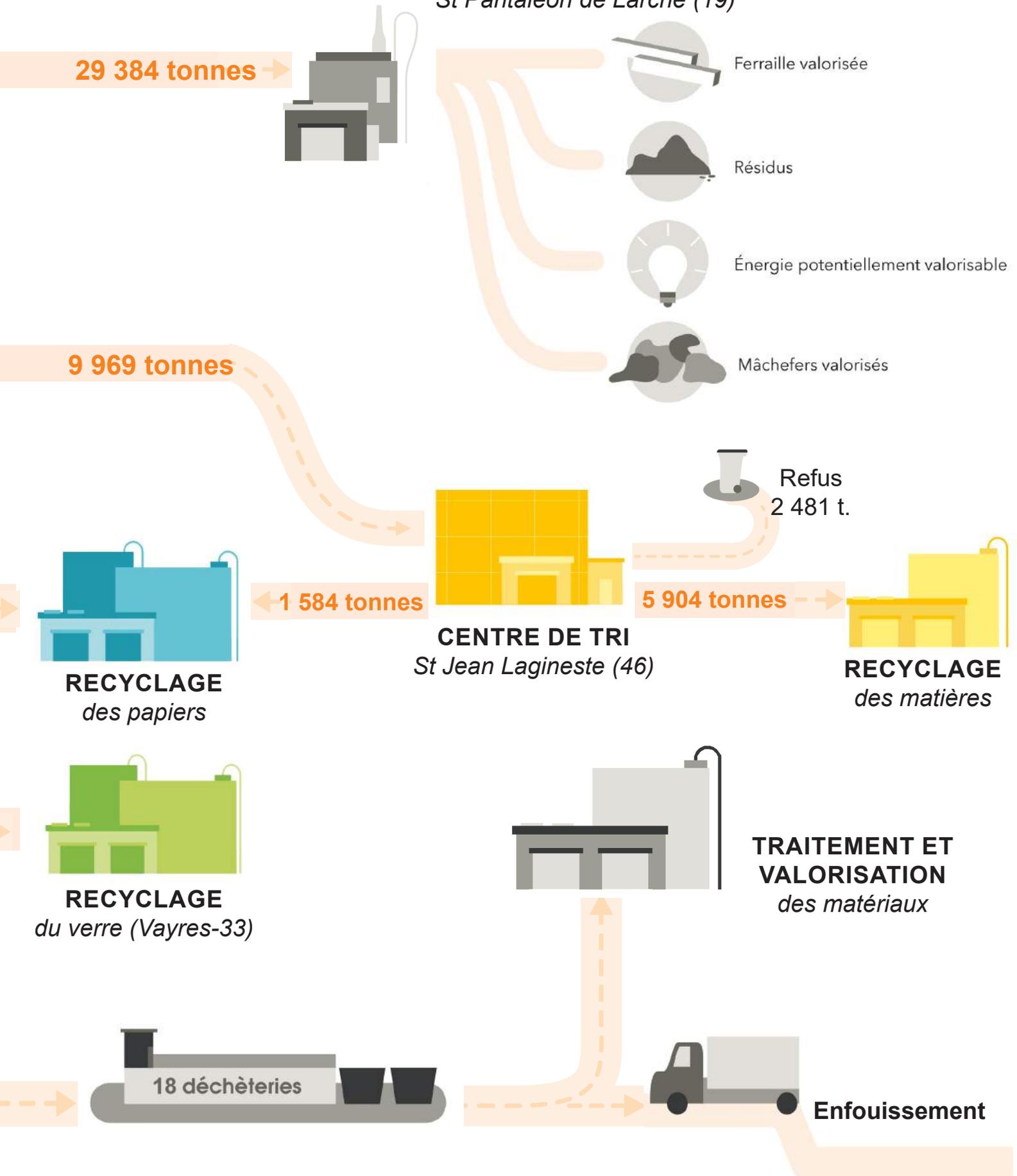


Verre 5 354 tonnes ----->



39 413 tonnes ----->

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE St Pantaléon de Larche (19)



4. Investissements 2020

4.1 Travaux et modernisation du service

■ Services Techniques : Extension et réhabilitation des bureaux et vestiaires

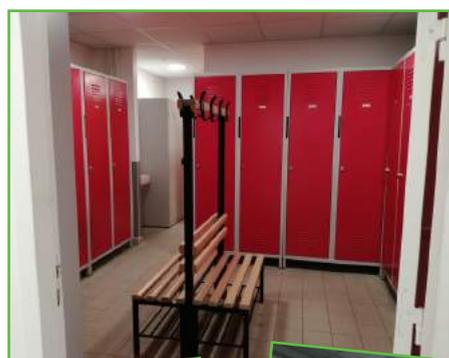
La construction du bâtiment des services techniques date de 2000. Les bureaux et vestiaires du personnel devenaient vétustes, non fonctionnels, et nécessitaient une réhabilitation. De plus, l'augmentation de la flotte de véhicule engendre l'extension du garage de stationnement de 6 places supplémentaires. Des travaux ont été engagés en 2019 pour s'achever en 2020.

Coût d'investissement : 876 378,69 € T.T.C.

Travaux réalisés sur 2 exercices budgétaires
Coût total de l'opération : 1 208 296,02 € T.T.C.



Bureaux des contremaîtres



Salle de repos



Vestiaires avec armoires sèche-vêtements



Extension du garage

■ Déchèteries

■ Réhabilitation de la déchèterie de Donzenac et de Condat Sur Vézère

- Installation d'une cuve à huile
- Installation d'un abri

Coût d'investissement : 11 280 € T.T.C.



■ Réhabilitation de la déchèterie de Condat Sur Vézère

- Pose de la signalétique



Coût d'investissement : 3 330 € T.T.C.



■ Réhabilitation de la déchèterie de Malemort

- Pose de Bloc Béton
- Réalisation des enrobés pour la plate forme des Déchets Verts

Coût d'investissement : 20 070 € T.T.C.



■ Études pour le Centre de Transfert de Nonards

Coût d'investissement : 6 000 € T.T.C.

■ Développement du réemploi en déchèterie

- Achat de 2 conteneurs maritimes

Coût d'investissement : 8 760 € T.T.C.



4. Investissements 2020

4.2 Les véhicules

Le SIRTOM dispose d'une flotte de :

- 2 BOM de 7m³
- 20 BOM de 19T
- 10 BOM 19T voie étroite
- 4 BOM 19T bicompartimentées
- 2 BOM 26T bicompartimentées
- 6 polybenne
- 17 véhicules légers dont 2 électriques
- 6 fourgons



Benne Ordures Ménagères
bi-compartmentée 26 tonnes



Benne à Ordures Ménagères
19 tonnes - voie étroite



Polybenne



Benne à Ordures Ménagères
19 tonnes

La politique du SIRTOM est un renouvellement de ses véhicules tous les 10 ans.

En 2020, le SIRTOM a fait l'acquisition de :

- 1 Kangoo : 15 300,00 €
- 1 Traffic : 18 261,85 €
- 1 Boxer : 25 299,56 €
- 1 Kangoo électrique : 7 200,00 €
- 1 polybenne : 39 600,00 €
- 1 BOM de 19T voie étroite : 222 594,00 €
- 2 BOM de 19T bicompartimentées : 505 920,00 €
- 1 camion de 32T de lavage : 67 320,00 € en 2020
(achat sur 2 exercices : coût total 564 480,00 €)



Coût d'investissement : 901 495,41 € T.T.C.

4.3 Densification des points tri

En 2020, le SIRTOM a poursuivi le déploiement de points déchets pour faciliter le geste de tri des usagers.

■ 84 bornes aériennes :

- 14 bornes destinées à recevoir les **emballages ménagers recyclables**
- 29 bornes réservées au flux des **papiers**
- 41 bornes pour permettre le tri du **verre**

Coût d'investissement : 71 878,32 € T.T.C.



■ 4 points semi-enterrées :

- Charrier - Salle Roger Delpy, 4 flux (om, emballages, verre et papiers) : 37 808,39 €
- Nonards - Place salle polyvalente, 4 flux (om, emballages, verre et papiers) : 32 882,23 €
- Donzenac - Le Martel, 3 flux (om, emballages, verre) : 28 899,72 €
- Terrasson - Rue Pierre et Marie Curie, 4 flux (om, emballages, verre et papiers) : 21 655,03 €



Coût d'investissement : 121 245,37 € T.T.C.

■ 6 points enterrées :

- Objat - Les grandes terres, 4 flux (om, emballages, verre et papiers) : 21 157,03 €
- Brive - Cité Estavel, 4 flux (om, emballages, verre et papiers) : 22 153,53 €
- Brive - Rivet Les Arcades, 5 flux (om, biodéchets, emballages, verre et papiers) : 42 214,09 €
- Brive - Rue Général Leclerc, 5 flux (om, biodéchets, emballages, verre et papiers) : 37 002,59 €
- Brive - Rue Robespierre, 5 flux (om, biodéchets, emballages, verre et papiers) : 8 764,63 €

Coût d'investissement : 131 291,87 € T.T.C.



5. Actions 2020

5.1 Jumelage Brive Sikasso

Don de 2 BOM à la mairie de Sikasso.
Réceptionnée par Souleymane Coulibaly,
Président de Teriya et Abdrahmane Sidibé
1er Adjoint.



5.2 Signalétique



Mise à jour de la signalétique des camions bennes en adéquation avec la charte graphique du Sirtom et apposition des adhésifs «angles morts» pour la mise en conformité de la réglementation en vigueur.

Mise à disposition de 5 dispositifs de tri
sur Stade et Espace Public.



Campagne d'affichage sur les BOM pendant la semaine du Développement Durable

+ DONNEZ + VENDEZ + RÉPAREZ

UNE NOUVELLE VIE POUR VOS DÉCHETS.

TROC
SIRTOM Brive

WWW.TROC-SIRTOM-BRIVE.FR

+ RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, PENSEZ AU COMPOSTAGE.

SIRTOM
Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS+ POUR JETER+

© N°Vert 0800 204 054

5.3 Déchèterie

Inauguration pour l'ouverture de la déchèterie de Léo Lagrange à Brive



5.4 Relations usagers

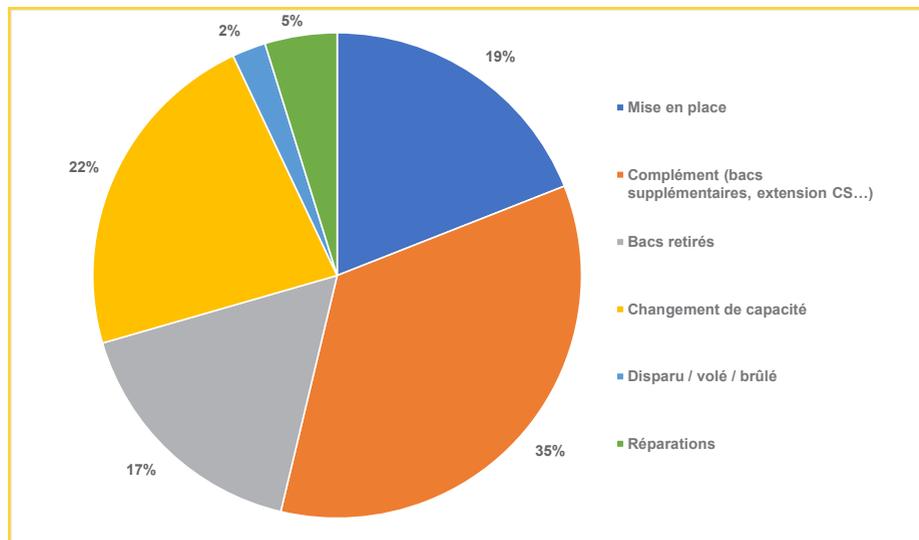
Zoom sur les apports aux bornes d'ordures ménagères avec les badges :

- Dépôts aux bornes : **215 966 ouvertures de trappes**
- **10 997 470 litres** d'ordures ménagères enregistrés
- **843 badges distribués** en 2020 portant à 11063 badges sur le territoire



- **8 228 relations usagers** ont été traitées
- **11 262 interventions relatives aux bacs** ont été réalisées

Répartition par type d'interventions



5. Actions 2020

Distribution et fourniture des sacs plastiques

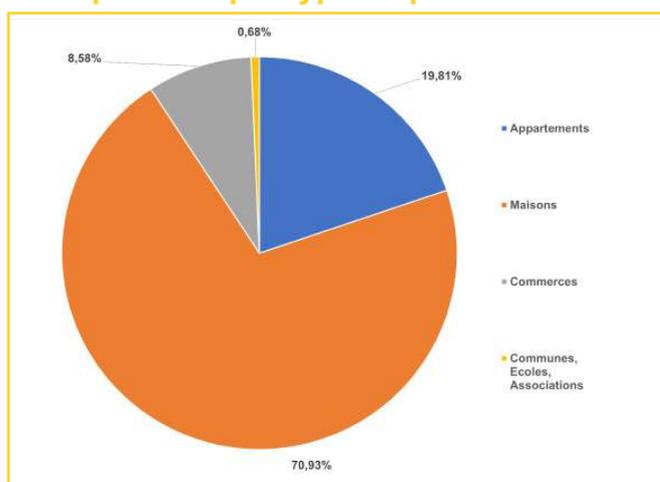
- Une prestation de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Brive et de Malemort.
- Une prestation de fourniture de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Beynat, Objat et Voutezac

Ce sont **64 818 rouleaux de sacs plastiques** qui ont été distribués répartis :

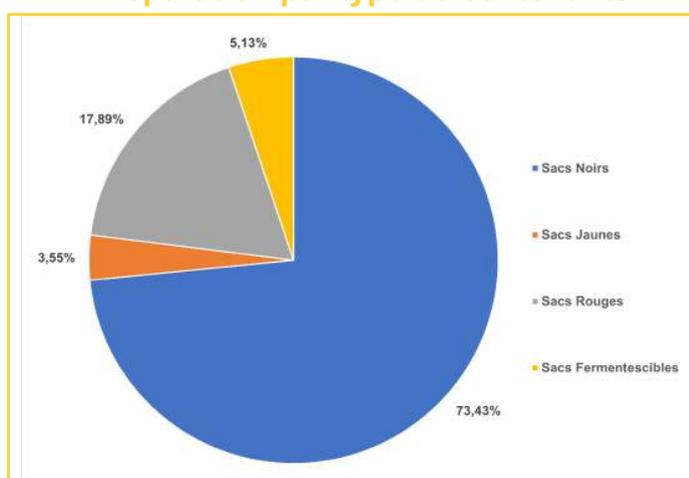
- sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères
- sacs plastiques rouges post-payés pour les ordures ménagères
- sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables
- sacs et housses kraft pour les restes de repas



Répartition par type de producteurs



Répartition par type de contenants



5.5 Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

■ Les composteurs

337 composteurs ont été distribués en 2020 pour permettre aux usagers de composter leurs restes de repas.

Les écoles de Saint Sornin Lavolp, Serilhac, Jeanne-d'arc (brive), et Mongibaud ont pu bénéficier d'un don de composteurs afin de sensibiliser les enfants au tri des restes de repas de la cantine sur place et ainsi aux pratiques de compost.

Implantation de deux jardins partagés (dans la vieille ville à Terrasson et aux les Beylies Basses à Brive) et d'un site de compostage en pied d'immeuble au Maraval à Terrasson pour permettre aux habitants de proximité de composter leurs biodéchets.

- **Signalétique «Point Compost»** mise à disposition lors de la réalisation du suivi du compostage collectif





NOMBRE DE COMPOSTEURS CUMULÉS	
2009	3 500
2010	4 595
2011	6 097
2012	8 188
2013	8 976
2014	9 358
2015	9 860
2016	10 222
2017	10 476
2018	10 728
2019	11 169
2020	11 506
TOTAL	104 675

CAPACITÉ COMPOSTEURS	Distributions 2020
Composteur 400 L	207
Composteur 600 L	83
Composteur 800 L	24
Pavillon 1m3	23
Pavillon 5m3	0
TOTAL	337

■ Oprévert

Dans le cadre de l'appel à projet **Oprévert**, le SIRTOM de Brive a acquis deux broyeurs à végétaux afin de le prêter aux communes.

Ce dernier étant placé à Uzerche, les communes de :

- Arnac-Pompadour, Benayes, Beyssac, Beyssenac, Concèze, Lubersac, Montgibaud, Saint-Julien-le-Vendomois, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Martin-Sepert, Saint-Sornin-Lavolp et Troche pour la communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour ;

- Condat-sur-Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir, Salon-la-Tour, Saint-Ybard, Uzerche et Vigeois pour la communauté de communes du pays d'Uzerche ;

- Saint-Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château pour la communauté de communes du pays de Saint-Yrieix-la-Perche, peuvent ainsi bénéficier plus facilement de ce service.



En 2020, **111 prêts** ont été effectués auprès de **27 communes**, soit 249h de mise en route et **1424m³ de végétaux broyés**.

5. Actions 2020

- **Broyage en déchèterie** : 4 opérations de broyage sur les déchèteries de Condat, Ussac et Malemort ont eu lieu afin de réduire les déchets verts et mettre à disposition le broyat auprès des usagers



- **Formation du personnel** communal (guide composteur, maître composteur...) dans la réduction des déchets verts : **1 agent** du SIRTOM a pu bénéficier d'une formation de guide composteur afin de mieux conseiller sur le terrain et encourager les usagers au compostage et paillage.



4.6 Sensibilisation et animations

Le contexte sanitaire nous a malheureusement contraint d'annuler toutes les animations programmées pour la «Semaine Européenne du Développement Durable» et de la «Semaine Européenne de Réduction des Déchets».

Sensibilisations en partenariat :

Le **partenariat avec la Ressourcerie Gaillarde** s'est poursuivi.

Ainsi en 2020, **5 animations « compostage et fabrication de son lombricomposteur »** ont été réalisées par un agent SIRTOM à la Ressourcerie Gaillarde afin de sensibiliser le grand public au compostage.



5. Actions 2020

Des **kakémonos** ont été réalisés afin de promouvoir différentes thématiques lors d'animations auprès du grand public et scolaires



■ Ambassadeurs du tri



40 ANIMATIONS ET SUIVI sur le **COMPOSTAGE** auprès des scolaires, d'usagers, associations

soit **74** personnes

1 VISITE **DECHETERIE** auprès d'une association

soit **15** enfants



16 ANIMATIONS sur le **TRI ET RECYCLAGE** auprès des scolaires, accueils de loisirs et associations

soit **112** personnes



■ Eco-événements

Afin de réduire les déchets dans les manifestations, le SIRTOM propose la mise à disposition de matériel auprès des associations. tels que des gobelets et barquettes réutilisables ainsi que des «totems» dispositif de tri. En 2020, en raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité pour les organisateurs d'évènements de réaliser leur manifestation, les demandes de prêts ont été de ce fait quasiment nulles.



5 PRÊTS

(points tri, bacs de collecte, 1 283 gobelets, 500 barquettes de frites)

■ Nouveaux arrivants



Chaque mois, un courrier est **adressé aux usagers qui emménagent sur le territoire** du SIRTOM.

Des informations et documentations spécifiques sur leur nouveau lieu de résidence leur sont transmis (déchèteries, contenants, jours de collecte...). En 2020, ce sont **1394 usagers** qui en ont été destinataires.

■ Troc Sirtom

Lancé en 2018, ce site web collaboratif permet de donner ou vendre des produits plutôt que de les jeter en déchèterie.

Durant l'année 2020, le **nombre d'objets vendus ou donnés a continué d'augmenter**, ce qui a permis un détournement certain de l'apport en déchèteries.



	24/06/2019	21/02/2020	25/06/2021	Evolution juin 2019 - juin 2020
Comptes utilisateurs créés	273	302	314	15,02%
Annonces enregistrées	392	636	400	2,04%
Objets mis en déchèterie	14	15	16	14,29%
Objets donnés aux acteurs de la récupération	12	18	21	75,00%
Objet vendus / donnés par le site	103	133	150	45,63%

Catégories	24/06/2019	21/02/2020	25/06/2021	Evolution juin 2019 - juin 2020
Bricolage	52	67	71	36,54%
Jardin	32	36	37	15,63%
Jeu/jouets/loisirs	25	31	59	136,00%
Ameublement	202	257	279	38,12%
Electroménager	21	69	78	271,43%
Multimédia	39	38	43	10,26%
Puériculture	28	32	40	42,86%
Sport	25	38	42	68,00%

ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -



SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE
CS 11019 - Av. du 4 Juillet 1776
19315 BRIVE CEDEX
Tél. : 05 55 17 65 10 - Fax : 05 55 17 65 19
sirtom@sirtom-brive.fr



Sirtom de la Région de Brive
www.sirtom-region-brive.net

▶ N°Vert 0800 204 054